

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 novembre 2009

L'An Deux Mil Neuf, le quatre novembre à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2009

PRESENTS : GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. LECOMTE JP. BERNARD P. MERCERON A. OUDRY S. GARNIER C. MORIN Y. BILLY J. TAILLEFAIT C.

ABSENTS EXCUSES : HAY P. MAIRÉ E.

Madame Sylvie OUDRY a été élue secrétaire de séance.

Lecture du compte – rendu de la réunion du 30 septembre 2009.

1. Délibération pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par France Telecom au titre de l'année 2009

Après une déclaration des réseaux France Télécom au 31/12/2007, le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la Mairie de Boismé est de :

-17.22 kilomètres de conduite en sous-sol

-26.44 kilomètres d'artères aériennes

Conformément au décret n°97-683 du 30 mai 1997 qui définit les modalités en matière tarifaire en son article R20-52, le coefficient d'actualisation des prix pour l'année 2009 est déterminé par le rapport suivant : 1494/1045.75 (en 2008 1401.75/1045.75)

Ce coefficient d'actualisation s'applique aux prix maximum ci-dessous fixés par le décret :

22.87 € le km d'artère (aérienne ou en sous-sol)
--

15.24 € le m2 d'emprise au sol

Sur la base de ces éléments, il convient de réévaluer ce montant pour 2009 :

$22.87 \text{ €} \times 43.66 \text{ km d'artère} (17.22 + 26.44) = 998.50 \text{ €}$

$\frac{998.50 \text{ €} \times 1494}{1045.75} = 1426.50 \text{ €}$

1045.75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la redevance France Telecom au titre de l'année 2009 à 1426.50 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Un courrier sera envoyé à France Telecom pour lui rendre compte de la dégradation des installations aériennes sur Boismé et l'informer de l'inquiétude des élus concernant la continuité du service public.

2. Délibération pour prêt achat de terrains de CONTENSON

Cette décision est reportée car l'accès au futur lotissement n'est pas compris dans les terrains mis en vente. Cette situation sera à revoir avec Monsieur Riant.

3. Organisation du 11 novembre

Une réunion avec Mme Sylvie OUDRY, Madame Marie-Luce BONNIN et des membres des anciens combattants a eu lieu. Il est convenu que les enfants lisent un discours ou bien chantent. Les enfants déposeront une gerbe de fleurs naturelles offerte par la Commune.

Le repas des musiciens est offert par la Commune : cette année, ils mangeront avec les anciens combattants et auront le même repas. Rendez-vous est fixé à 11 h à la salle polyvalente puis 11h30 au monument aux Morts.

4. Compte-rendu commission P.A.V.E.

Présentation de l'étude globale des déplacements : principalement les mêmes remarques que le Conseil Municipal. Quelques remarques sur les zones à 30. Les membres de la Commission ont été globalement séduits par l'ouverture de la place même s'il est remarqué qu'il faut bien ralentir le Rue Lescure, que la zone à 30 soit bien respectée pour que ce ne soit pas dangereux. Mêmes remarques sur les entrées que le Conseil Municipal. Rencontre le 18 novembre à 9 heures avec l'atelier Paul ARENE pour le compte-rendu sur les remarques. Réunion publique le Mardi 24 novembre 2009 à 20 heures.

Questions diverses :

- **Remboursement facture pour les masques à Mme Sylvie OUDRY**

Madame Sylvie OUDRY est allée acheter des masques de protection à Carrefour Market et les a réglés. Il convient maintenant de lui rembourser les 59.70 € qu'elle a versés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote, accepte de rembourser les 59.70 € à Mme Sylvie OUDRY et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

- **Achat parcelle Section AE n°132p 21 Rue du Parc**

La commune se propose d'acquérir une parcelle sise commune de Boismé, 21 Rue du Parc, cadastrée section AE sous partie du numéro 132 (futur numéro 225), appartenant à Monsieur Michel BAUDU, moyennant le prix de 1 200 €. Les frais d'acquisition seront supportés par la Commune acquéreur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AE n°132p (futur n° 225) appartenant à Monsieur Michel BAUDU pour le prix de 1200 € + les frais et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, à l'effet de signer l'acte en l'Etude de Me Alain NAUDIN, notaire associé à Bressuire.

- **Moto club de Laubreçais :**

Monsieur Jean-Paul AUGER, Président, invite Monsieur le Maire et les conseillers à déjeuner avec eux lors de la randonnée téléthon des 7 et 8 novembre 2009. Monsieur le Maire propose de remettre un code de bonne conduite aux motards : « J'évite les chemins fragiles ou inadaptés à ma pratique ».

- **Séolis :**

Remboursement de de 346.39 € pour la panne de l'ordinateur suite aux microcoupures. Un onduleur sera acheté.

- **Médaille de bronze jeunesse et sports:** sera remise à Monsieur Franck BONNET lors de la cérémonie des vœux en début d'année.

- **Carrefour des Métiers de bouche :** Invitation le samedi 14 novembre à 11 heures.

- **Football :** Tournoi de petits palets le samedi 14 novembre à 14h30.

- **Subvention :** demandée auprès de PROXIMA pour la garderie à hauteur de 40 000 €.

- **Concours villes et villages fleuris :** Invitation à la remise des prix jeudi 5 novembre.

- **Rencontre des éco-industries** : invitation les 25 et 26 novembre à Niort Noron.
- **Commission habitat Cœur du Bocage** : divergences à propos d' une aide pour la réhabilitation des logements de particuliers.
- **Eolien** : Projet général d'études pour une zone de développement sur le territoire communautaire.
- **ITAL TSM** : Ne participeront pas financièrement à la réfection de la route. La Communauté de Communes Cœur du Bocage participera par le biais d'un fonds de concours (80 000 € environ). Les 100 000 € restants seraient pris en charge et par Terves et par Boismé. Une voie adaptée à la circulation des camions serait réalisée.
- **Piscine** : groupe constitué pour étudier le fonctionnement futur.
- Les élus évoquent le fait que les commissions créées ne fonctionnent pas beaucoup, que les membres de commissions ne sont pas assez sollicités. Ils demandent d'avoir au moins un compte-rendu sur l'évolution des chantiers en cours.
- **Panneaux d'information** : installés par la Communauté de Communes.
- **Bar-restaurant** : Un projet de reprise qui semble viable a été présenté aux adjoints Mercredi 28 octobre.
- **Réunion avec l'OGEC et l'AIP** : jeudi 5 novembre à 18 h.
- **ACHAT GUIRLANDES LED ET SAPIN POUR ILLUMINATION MAIRIE**

Suite à la demande de l'Association des Parents d'élèves de Boismé, qui souhaite organiser une soirée d'inauguration des illuminations le 18 décembre 2009. Il serait question de l'installation d'un point lumineux allumé exceptionnellement à partir du 18 décembre : le reste étant allumé depuis le début du mois de décembre. L'APEB souhaite inviter l'ensemble de la population. Une rencontre avec Monsieur Olivier HUCHET des Etablissements FILLON de Parthenay a eu lieu. Il est proposé de mettre un sapin décoré avec un rideau de lumières, des ampoules flash clignotantes et une étoile éventuellement. 3 devis ont été remis :

- 117 € ht rideau 24 volts
- 124 € ht rideau 230 volts
- 299 € ht rideau 230 volts LED
- Clignoteur 49 € ht

Sur cette commande, Monsieur HUCHET fait une remise de 25% et offre les frais de port.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter le sapin et le rideau lumineux en LED avec le clignoteur et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

Demande d'une réunion de la Commission pendant les éclairages par Monsieur Jérôme BILLY.

- **Visite de sécurité** : salle polyvalente courant décembre et salle de théâtre en janvier.
- **Boulangerie** : problème de mise aux normes électriques évoquée par Monsieur Christian GARNIER. La commune n'est responsable que de l'extérieur selon le bail commercial signé.

- **Tracteur KUBOTA** : sera livré à partir du lundi 9 novembre.
- **Porte d'issue de secours de la salle omnisports** : sera apportée lundi aux ateliers municipaux
- **Travaux de fossés à l'Augrenière** : sont commencés.

Séance levée à 0 h 05 minutes

La secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,